



Plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes III — 2021-2025

Plan de mise en œuvre au niveau national — CLIP¹

CAMEROUN

Actualisation décembre 2023

¹ Acronyme anglais pour Country Level Implementation Plan

1. Contexte de l'action de l'UE en faveur de l'égalité des femmes et des hommes et de l'autonomisation des femmes dans le pays

Le Cameroun, pays d'Afrique centrale et du Golfe de Guinée, a une population estimée à 25 millions d'habitants en 2019 (51% de femmes), dont la moitié est âgée de moins de 20 ans. Le pays se classe 151ème en 2021 à l'Indice de développement humain² avec des disparités importantes entre les différentes régions, notamment dans le Septentrion du pays.

Le pays est confronté à des inégalités profondes, à la fois patriarcales, ethniques et religieuses, qui se traduisent par des disparités importantes en matière de genre. Les filles et les femmes sont particulièrement défavorisées en termes d'accès à l'éducation, aux opportunités d'emploi et au pouvoir politique. Ces inégalités persistent malgré les progrès réalisés dans d'autres domaines.

En termes d'(in)égalité de genre, les index spécifiques classent le Cameroun dans le bas du tableau³ :

- L'indice des institutions sociales et du genre (SIGI) de l'OCDE, qui mesure les normes sociales et valeurs dans 4 domaines (famille, intégrité physique, accès aux ressources productives et financières et libertés civiles), évalue le niveau du Cameroun en terme de discrimination entre femmes et hommes comme « très haut »; seule la Mauritanie se classe pire dans le monde (parmi 140 pays évalués) (rapport mondial 2023)⁴ ;
- L'indice d'inégalité des genres (GII) 2021⁵ du PNUD, qui mesure les inégalités de genre en terme d'accès à la santé reproductive, d'autonomisation et d'activité économique place le pays à la 148^{ème} position sur 170 pays ;
- L'indice de développement genre (GDI) 2021 du PNUD qui mesure l'écart de développement humain entre homme et femme dans 3 dimensions de base (santé, éducation et niveau de vie) place le Cameroun au 148^{ème} rang parmi les 170 pays classés par rapport aux disparités de genre ⁶ ;
- Dans l'indice "Women, Business and the Law" de la Banque mondiale pour 2023 – qui mesure les lois qui affectent les opportunités économiques des femmes – le Cameroun obtient une note de 60 sur 100, bien en dessous de la moyenne régionale observée en Afrique subsaharienne (72,6)⁷ ;
- Dans l'Indice mondial de l'écart entre les femmes et les hommes 2023, le Cameroun a progressé de trois places dans le classement mondial (passant de la 97^{ème} place en 2022 à la 94^{ème} en 2023). Cependant, des facteurs tels que la participation politique limitée des femmes, continuent de freiner le progrès du pays.

Dans l'ensemble, **l'égalité entre les femmes et les hommes reste un défi majeur dans tous les aspects de la vie sociale, culturelle, économique et politique au Cameroun**. La société camerounaise est caractérisée par une conception profondément patriarcale des relations humaines, ce qui se reflète et se trouve renforcé dans le système légal et institutionnel. L'idée de soumission de la femme est en effet au cœur du droit du mariage et de la famille puisque le code civil (art. 213) continue de faire de l'homme le « chef de famille »⁸. Même si, entre 2011 et 2018, la participation des femmes à la prise de décision au sein du couple a augmenté de 24% à 47%⁹, les relations de pouvoir entre hommes et femmes au sein de la famille soumettent la femme à l'autorité maritale et lui dénie la parole dans un grand nombre de

² UNDP : <https://hdr.undp.org/data-center/specific-country-data#/countries/CMR>

³ Chiffres issus du Diagnostic Genre, p.6 et du Gender analysis for GIZ Cameroon 2020, p.10.

⁴ OECD (2023) Social Institutions and Gender Index - [SIGI Global Report 2023](#).

⁵ PNUD - [Indice d'inégalité des genres 2021](#)

⁶ La santé reproductive est évaluée par le ratio de mortalité maternelle et les taux de naissances d'adolescentes ; l'autonomisation est mesurée par la proportion de sièges parlementaires détenus par chaque genre et la population ayant au moins un niveau d'éducation secondaire pour chaque genre ; et la participation au marché du travail est mesurée par les taux de participation à la force de travail pour les femmes et les hommes. [Gender Inequality Index](#), Human Development Reports, UNDP.

⁷ Banque Mondiale (2023) [Women Business and the Law Report](#).

⁸ Par exemple, le choix du domicile conjugal ou d'une activité professionnelle – la loi permet au mari de s'opposer à l'exercice d'une profession par sa femme « dans l'intérêt du mariage et des enfants » (Art. 75-2 de l'ordonnance du 29/06/1981 portant organisation de l'Etat civil).

⁹ Institut National de la Statistique (2020) [Enquête Démographique et de Santé 2018](#), p. 343 : Ce pourcentage global est lié à la prise des trois décisions : les soins de santé des femmes, les achats importants du ménage et les visites à la famille ou aux proches de la femme. 31 % n'ont été impliquées dans la prise d'aucune de ces décisions.

décisions personnelles et familiales. Cette représentation est également renforcée et perpétuée par des media importants au Cameroun, y compris ceux des religions et structures d'autorité traditionnelles. Par ailleurs, des pratiques et coutumes culturelles préjudiciables persistent dans de nombreuses régions du pays.

Les **violences basées sur le genre (VBG)** restent très importantes au Cameroun, avec plus de la moitié des femmes qui sont victimes de violences physiques ou sexuelles¹⁰. Cette prévalence est due à une législation toujours inadéquate et peu appliquée¹¹, surtout à un manque d'action systématique pour éliminer les stéréotypes et pratiques néfastes discriminatoires envers les femmes. À cet égard, il faut mentionner qu'il y a une forte demande des Organisations de la Société Civile (OSC) de femmes de lancer une réforme légale, notamment pour améliorer l'assistance juridique et judiciaire pour les victimes/survivantes de VBG, et pour combattre la culture d'impunité et sa prévalence dans toutes les régions. La situation de violence reste particulièrement préoccupante dans les contextes de haute vulnérabilité, notamment les zones affectées par des conflits armés, des crises sécuritaires, et des contextes migratoires y compris de déplacements forcés.

Les **mariages précoces et forcés** restent également très répandus, surtout dans le Septentrion. Les coutumes sont renforcées par le droit civil, qui permet aux filles d'être mariées dès l'âge de 15 ans (18 ans pour les garçons). Parmi les filles âgées de 20 à 24 ans, 31% se sont mariées avant 18 ans et même 10% avant 15 ans¹², avec des conséquences sur la scolarisation, l'accès à l'emploi, et la santé en raison des accouchements précoces et du manque de planification familiale.

Même si l'on peut se féliciter de progrès dans **l'accès à l'éducation**, le taux d'alphabétisation des femmes reste inférieur à celui des hommes (69% contre 81%) et est particulièrement faible dans les zones rurales, notamment dans les régions de l'Extrême-Nord (17.4%), du Nord (26.7%) et de l'Adamaoua (31.8%) et dans la population Mbororo¹³. En 2019, le taux de scolarisation des filles était de 86% au niveau primaire, 37% au niveau secondaire et 10% au niveau supérieur (contre 97%, 43% et 14% pour les garçons). Les quelques améliorations enregistrées au niveau de l'éducation des filles/femmes semblent avoir permis d'obtenir certains résultats dans les zones urbaines en ce qui concerne l'accès des femmes au marché du travail, la réduction des mariages précoces, et l'accès aux soins de santé. Toutefois, la situation reste très préoccupante surtout pour des femmes dans les zones rurales, en raison du très faible accès à la terre, des pratiques culturelles nuisibles et des difficultés d'accès aux services d'éducation, santé et planification familiale. Par ailleurs, **l'accès à la santé**, y compris sexuelle et reproductive, reste en général sujet à limitations surtout dans certaines régions (notamment le Septentrion)¹⁴.

Au niveau de **l'emploi**, si le taux d'activité féminine rattrape doucement celui des hommes (69% contre 75%), la femme continue à s'adonner plus que l'homme aux charges du ménage. Elle consacre ainsi 8,2 heures de plus que l'homme par semaine aux travaux domestiques non rémunérés¹⁵. Des études du FMI au Cameroun confirment les disparités économiques par sexe : les salaires des femmes ne représentent que 67 % de ceux perçus par les hommes, et elles ont moins accès à la promotion et mobilité professionnelle. En termes d'entrepreneuriat, il ressort également qu'il y a plus de dirigeants d'entreprises hommes (80%), et que 62,8% des entreprises sont créées par des hommes contre 37,2% créées par des femmes¹⁶. Le taux de chômage reste aussi plus élevé chez les femmes¹⁷, qui expérimentent également davantage l'informalité très largement dominante sur le marché du travail. Les femmes et les jeunes sont particulièrement touchés non seulement par le chômage, mais aussi par le sous-emploi, et sont donc plus susceptibles de tomber dans la pauvreté ou d'être tentés par la migration irrégulière, avec tous les risques que cela comporte. En milieu rural, le modèle de petites exploitations familiales caractérisé par une forte féminisation reste dominant et emploie 76% de la population féminine active en 2017. En milieu rural,

¹⁰ Rapport annuel 2020 ONU Femmes.

¹¹ Alors que le viol est un crime puni par la loi, peu de cas font l'objet de poursuites et de condamnations. Par contre, le code pénal (art. 297) permet à l'agresseur d'épouser sa victime et d'échapper à la peine, et le viol entre époux n'est toujours pas spécifiquement reconnu par le code pénal.

¹² GIZ, UNICEF et <https://www.girlsnotbrides.org>.

¹³ MINEDUB (ministère de l'éducation de base) 2019 cite dans rapport annuel 2020 ONU Femmes, p.15

¹⁴ Seulement 64% des accouchements ont été assistés par des agents de santé qualifiés (29% dans l'Extrême-Nord). Le taux de mortalité maternelle est plus élevé chez les adolescentes, dans un contexte où près d'un tiers des jeunes femmes (15-19 ans) avaient déjà eu leur premier enfant. Le Cameroun enregistre aussi une féminisation du VIH/SIDA, avec une prévalence presque deux fois plus élevée parmi les femmes. Gender analysis for GIZ Cameroon 2020, p.15.

¹⁵ Rapport Beijing+25, p.8 (cité dans le diagnostic genre p. 38).

¹⁶ General Business Census report et Gender analysis for GIZ Cameroon 2020, p.27.

¹⁷ Le taux de chômage des jeunes femmes par rapport aux hommes (% âgés de 15 à 24 ans) était de 120 % en 2020, selon la BM (2021).

les femmes travaillent de 1,5 jusqu'à 3 fois plus longtemps que les hommes¹⁸ gérant les tâches ménagères et de production vivrière (par opposition à l'agriculture de rente plus rentable et souvent contrôlée par les hommes).

Les femmes rurales sont celles qui subissent le plus les effets néfastes du **changement climatique**, étant responsables de la collecte d'eau et du bois de chauffe pour leur famille, dont l'accès devient de plus en plus problématique, en particulier dans la zone sahélienne (nord du Cameroun). Il existe également une discrimination importante dans l'accès à la terre. Dans le secteur agricole, une étude menée par la Fondation Friedrich Ebert en 2018 mentionne que seulement 5% des femmes camerounaises sont propriétaires foncières, mais pourtant 70% des personnes travaillant la terre sont des femmes¹⁹. Les régions de l'Adamaoua, de l'Extrême-Nord, du Nord et de l'Ouest sont celles dans lesquelles l'accès reste le plus marginal²⁰. Les femmes jouent aussi un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité, – en particulier dans le secteur agricole, la pêche, et les produits forestiers non ligneux. Leur exclusion des processus de décision entraîne cependant une prise en compte insuffisante de leurs priorités et besoins.

Au niveau des **sphères de décision politique**, des avancées ont été réalisées dans la représentativité politique mais les femmes restent sous-représentées, en particulier au niveau exécutif. Un seul parti politique d'envergure nationale est dirigé par une femme et, au niveau du gouvernement central, seules 15,7% de Ministres sont des femmes, tout en restant pour l'essentiel cantonnées dans la gestion de portefeuilles traditionnellement « féminins ». A l'Assemblée Nationale, suite aux élections de 2020, les femmes représentent 33,88% des députées, soit 61 femmes députées sur 180 tandis qu'au Sénat, la part des femmes est passée de 20% à 26% entre les législatures de 2013 et de 2018. Au niveau régional, 25% des femmes ont été élues conseillères régionales au terme des élections de décembre 2020, les premières du pays, en-dessous des 30% exigé par le code électoral, tandis qu'aucune femme ne préside un conseil régional. Au niveau des exécutifs territoriaux, fin 2020, 20 femmes sous-préfets et 2 préfets sur 58 (soit 3,4%) sont recensées, et aucune femme Gouverneur (sur 10). Dans les exécutifs communaux, le pourcentage des femmes est passé de 8,33% à 10,83% entre la législature 2013-2018 et celle de 2020 et il y a aujourd'hui 39 femmes maires sur 360.

L'égalité réelle reste encore lointaine. Parmi les causes avancées, un manque de confiance en soi des femmes ainsi qu'un manque d'entraide/solidarité féminine de celles qui parviennent parfois à des postes dirigeants (et qui souvent reproduisent le même schéma de domination que leurs homologues masculins)²¹. A noter aussi que lorsque des femmes sont représentées dans des organes de décision, elles occupent généralement des postes liés à des secteurs traditionnellement féminisés (en charge des questions sociales, éducatives ou familiales).

État de la politique nationale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Le Cameroun fait partie des nombreux pays à avoir ratifié l'essentiel des instruments juridiques internationaux²² et régionaux visant la protection et la promotion des femmes et de l'égalité des genres²³, et à avoir approuvé les résolutions et déclarations des Nations Unies qui protègent les femmes notamment en situation de conflit²⁴. Ceci se répercute en partie dans son droit national écrit avec des progrès notables au cours des dernières années, dans le code pénal et le code électoral.

¹⁸ Diagnostic genre p.48 citant World Bank: Country partnership framework for the republic of Cameroon for the period FY17-FY21, 28 février 2017 (<https://documents1.worldbank.org/curated/en/480711490925662402/pdf/CPF-CM-Board-vf-February-28-03062017.pdf>)

¹⁹ Il ressort des données du Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires foncières qu'en 2019, 595 femmes ont établi des titres fonciers, contre près de 8500 hommes. La situation découle des dispositions légales du code civil faisant de l'homme le chef de famille, administrateur exclusif des biens de celle-ci, mais surtout du droit coutumier de propriété et héritage foncier qui considère que seuls les hommes peuvent détenir/hériter la terre et n'accorde généralement que des droits secondaires d'usage aux femmes (et toujours en lien avec un parent masculin).

²⁰ INS ECAM 2014 (4ème enquête camerounaise auprès des ménages) cite par rapport annuel 2020 ONU Femmes p.18.

²¹ Diagnostic genre (2016) p.46-47.

²² La Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages n'a pas été ratifiée par le Cameroun

²³ Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques ratifié par le Cameroun le 27 juillet 1984; la convention des Nations-Unies relative aux droits de l'enfant ratifiée le 11 janvier 1993 ; la convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages ; la convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) ratifiée le 23 août 1994 et son protocole additionnel ratifié le 1er novembre 2004 ; le protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de femmes, mieux connu sous le nom de « protocole de Maputo », ratifiée le 28 mai 2009.

²⁴ Comme la résolution 1325 « femme, paix et sécurité » ou la résolution 1820 de 2008 qui reconnaît le viol comme crime contre l'humanité ou encore la résolution de 2013 sur l'intensification de la lutte contre les mutilations génitales et la déclaration de 1974 sur la protection des femmes et des enfants en période d'urgence et de conflit armé.

Le pays dispose d'un Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (Min ProFF) dédié à l'égalité des genres, mis en place en 2010. Sa mission est relayée sur le terrain par les délégations régionales, départementales et d'arrondissement, offrant un encadrement de proximité aux femmes. Au niveau stratégique, le Cameroun s'est doté d'une Politique Nationale Genre en 2011-2020²⁵ et d'une Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre 2022-2026²⁶, qui met l'accent sur la prévention, la prise en charge holistique et la répression de toutes formes de VBG. Cette Stratégie est encore accompagnée d'un Plan d'action national pour l'élimination des MGF au Cameroun 2022-2026. Dans un cadre plus général, la nouvelle Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 intègre la promotion du genre et de l'équité dans ses objectifs de protection sociale au Chapitre 4 sur le Développement du Capital Humain et du Bien-Être, avec une palette d'actions et un indicateur de lutte contre les VBG²⁷. En novembre 2023, le MINPROFF a lancé les travaux relatifs à la rédaction d'un projet de loi contre les violences basées sur le genre (VBG). En janvier 2024, le texte est prêt et en phase d'examen par le MINJUSTICE. Il devra ensuite être examiné par les services du Sénat puis de la Présidence.

Ces progrès ont été notés à l'occasion de l'Examen Périodique Universel 2023 du Cameroun. Cet examen fut également l'occasion pour les pays invités et les Nations unies de formuler de nouvelles recommandations au Cameroun afin de renforcer la protection des filles/femmes et de renforcer leur autonomisation économique et sociale. La question de l'égalité, de la non-discrimination à l'égard des femmes, de la réforme du code civil et de l'augmentation de la représentativité des femmes dans les instances décisionnelles a également été abordée. Il a ainsi été demandé au Cameroun notamment de :

- Eliminer toutes les dispositions discriminatoires à l'égard des femmes dans le Code civil d'ici fin 2024, y compris les dispositions discriminatoires relatives au mariage et aux relations familiales,
- Lutter efficacement contre les mutilations génitales féminines pratiquées dans le pays, de faire appliquer les lois et de fournir des services de soutien aux victimes,
- Faire respecter ses lois qui interdisaient le mariage des personnes âgées de moins de 18 ans.

Éléments analytiques utilisés pour l'élaboration du CLIP

Ce document met à jour une première version du CLIP du Cameroun de 2021. Les principaux éléments utilisés pour élaborer le présent CLIP sont les documents nationaux, tels que la Politique Nationale Genre²⁸, la stratégie nationale de développement 2020-2030, le rapport du Bureau Central de Recensement et d'Étude de la population au Cameroun (BUCREP) pour la 35^{ème} édition de la Journée internationale des droits la Femme en mars 2020 sur l'évaluation des progrès du Cameroun 25 ans après Beijing. Il tient également compte des propos de la Ministre du MinProFF lors de la 65^{ème} session de la Commission sur la condition de la femme des Nations-Unies en mars 2021.

Cette mise à jour du CLIP bénéficie également du Profil National Genre commissionné par la Délégation de l'UE en 2023, qui actualise le diagnostic établi en 2016. Le profil genre bénéficie également d'une série d'analyses sectorielles de genre réalisées en 2023 portant sur les thèmes prioritaires pour l'UE dans le pays, notamment : les forêts, l'environnement, les infrastructures, les transports, la décentralisation et la jeunesse. Plusieurs analyses menées par des bailleurs ou organisations internationales ont aussi servi de sources pour la rédaction de ce CLIP

Parmi les consultations menées par la Délégation pour l'élaboration du CLIP, nous pouvons mentionner :

²⁵ Ministère de la Promotion de la Femme et de la famille (2011-2020), Politique Nationale genre.

²⁶ Ministère de la Promotion de la Femme et de la famille (2022), [Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre 2022-2026](#).

²⁷ Pour la période 2020-2030, le Gouvernement compte : (i) poursuivre sa politique d'accès équitable des filles et des garçons, des hommes et des femmes à l'éducation, à la formation et à l'information ; (ii) renforcer les programmes conçus pour encourager l'entreprenariat féminin et des jeunes ; (iii) intensifier les concertations avec le système bancaire pour ouvrir les crédits à cette frange de la population ; (iv) intensifier les mesures de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) ; (iv) édicter des principes visant à assurer une meilleure représentativité des femmes et des jeunes dans la vie publique et politique ; et (v) poursuivre le renforcement du cadre institutionnel de promotion et de protection des droits de la femme.

²⁸ Ministère de la Promotion de la Femme et de la famille (2011-2020), Politique Nationale genre.

- Plusieurs réunions avec les Etats membres présents au Cameroun (BE, DE, ES, FR et IT) sur la question du genre en général et l'élaboration du CLIP en particulier. Cela inclut un atelier spécifique organisé en décembre 2023 pour discuter des défis et opportunités liés à la mise en œuvre du CLIP ;
- Consultation du Ministère de la promotion de la femme et de la famille dans le cadre des échanges avec le Gouvernement sur la programmation;
- Consultations avec les opérateurs du secteur privé dans le cadre des échanges sur la programmation, au cours desquels le sujet de l'entrepreneuriat féminin a été largement abordé ;
- ;
- Consultation avec les organisations de la société civile intervenant dans le domaine de la protection des victimes de VBG, en faveur de la promotion de l'égalité et des droits des femmes et des filles, organisées dans le cadre des dialogues de politique sectorielle société civile et droits de l'homme ;
- Consultation avec les organisations de la société civile dans le cadre de l'Examen Périodique Universel 2023 du Cameroun ;
- Consultation des organisations de femmes et de jeunes, y compris le Youth Sounding Board, sur le CLIP, et les défis et opportunités pour les organisations de la société civile de contribuer à sa mise en œuvre ;
- Entretien et discussions régulières avec les ONG internationales, OSC, défenseurs de droits humains, et institutions UN sur la question du genre, y compris dans le cadre de nos consultations avec les UN pour la programmation.

Tous ces échanges ont alimenté le présent document. Ils ont complété les éléments d'informations reçus par la Délégation de l'UE dans le cadre des projets financés dans le domaine de la protection et de la promotion de l'égalité de genre. La Délégation met actuellement en œuvre une dizaine de projets dans ces secteurs.

2. Domaines thématiques d'engagement et objectifs sélectionnés

En ce qui concerne la programmation 2021-2027, et en vue d'atteindre les objectifs du troisième plan d'action pour l'égalité des genres (GAP III), les Délégations de l'UE doivent veiller à ce qu'au moins 85% de leurs actions considèrent l'égalité entre les femmes et les hommes comme un objectif significatif (marqueur genre 1) ou principal (marqueur genre 2) dans chaque domaine/secteur prioritaire du PIM²⁹.

En accord avec les Etats membres (EM), il est prévu que le « genre » soit, dans la mesure du possible, une composante transversale et/ou un objectif dans chacune des actions prises par l'UE et ses EM, de préférence selon une approche transformatrice, et basée sur les droits humains.

La France s'est engagée à ce que 75% de son Aide Publique au Développement (APD) d'ici 2025³⁰ soient affectés – via l'AFD - à des projets favorisant l'égalité des genres et s'est fixée pour cela 5 priorités sectorielles³¹. La diplomatie féministe française vise ainsi à soutenir des OSC locales dans la promotion de l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les VBG et la participation effective des femmes dans les instances décisionnelles et processus de décision.

L'Allemagne a publié une politique de développement féministe en 2023 et s'est donné l'objectif de porter d'ici 2025 à 93 % la part des nouveaux fonds alloués aux projets qui contribuent à l'égalité de genre, dont 8 % avec pour objectif principal l'égalité des genres³².

Depuis 2020, l'Italie s'est également engagée à appliquer systématiquement le marqueur de politique de genre (CAD4 de l'OCDE) dans la programmation et l'évaluation des programmes indicatifs pluriannuels et des initiatives individuelles. Dans ce cadre, l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement

²⁹ Les marqueurs G1/G2 OCDE seront appliqués: pour le G1, chaque action doit comprendre au moins un objectif spécifique relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes, pour le G2 l'égalité entre les femmes et les hommes est l'objectif principal et inclut des actions ciblées.

³⁰ <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-feministe/>

³¹ (1) Assurer le libre et égal accès aux services, notamment les services sociaux de base, tels que l'éducation et la santé sexuelle et reproductive, (2) Favoriser l'accès aux ressources productives et économiques, leur contrôle et l'accès à l'emploi décent ; (3) Garantir le libre et égal accès des femmes et des filles aux droits et à la justice, et la protection contre toutes les formes de violence ; (4) Assurer la participation effective des femmes dans les espaces de décisions économiques, politiques et sociaux ; (5) Assurer la participation égale des femmes aux processus de paix et sécurité.

³² Germany Federal Ministry for Economic Cooperation and Development (2023) [Feminist Development Policy](#), 2023.

(AICS) a développé des outils pour s'assurer que toutes les initiatives bilatérales, multilatérales et multilatérales ont l'égalité femmes-hommes comme objectif significatif ou principal et contiennent une analyse de genre, ainsi qu'une analyse de genre spécifique dans chaque programme pays³³.

Le Programme Indicatif Multi-annuel 2021-2027 (PIM) de l'UE pour le Cameroun couvre les 3 domaines prioritaires suivants, avec des sous-secteurs prioritaires respectifs (dont l'un est spécifiquement l'égalité de genre, voir point 1.3.) :

Domaine Prioritaire 1 : Gouvernance, démocratisation, paix et stabilisation
1. Décentralisation, état de droit, transparence et lutte contre la corruption
2. Construction de la paix et stabilisation, en particulier dans les zones en crise
3. Démocratie, respect des Droits humains et égalité de genre
Domaine Prioritaire 2 : Croissance inclusive, emplois durables et secteur privé
1. Éducation et formation professionnelle, entrepreneuriat pour des emplois décents
2. Climat des affaires et investissements, soutien au commerce et aux chaînes de valeurs
Domaine Prioritaire 3 : Pacte vert : développement durable et action pour le climat
1. Villes durables, mobilité et connectivité
2. Développement rural et agriculture durable, conservation de la biodiversité et gestion des ressources naturelles, en particulier des forêts
3. Transition énergétique
Mesures d'appui : Société civile ; Diplomatie publique ; Facilité de Coopération Technique

Le GAP III met en avant les six « domaines d'engagement thématique » suivants, et définit un grand nombre d'« objectifs spécifiques thématiques »³⁴.

- | | |
|---|--|
| 1. Les violences basées sur le genre (VBG) ; | 4. La participation et le leadership ; |
| 2. Les droits et la santé sexuels et reproductifs ; | 5. Femme, paix et sécurité ; |
| 3. Les droits sociaux et économiques ; | 6. La transition verte et transformation numérique |

Les échanges avec les Etats membres ont montré une présence dans chacun des domaines d'engagement définis dans le GAP III, à des degrés divers, ce qui s'explique aisément vu l'état des besoins³⁵. En concertation, il a cependant été choisi de s'engager ensemble dans trois domaines prioritaires, jugés particulièrement importants pour le pays au regard des analyses genre réalisées et des expériences partagées par la société civile. Ces priorités ont également été confirmées lors des consultations avec les organisations de la société civile, notamment celles qui représentent les femmes et celles qui défendent les droits des femmes.

Ces **trois domaines prioritaires**, tel que définis ci-dessous, ont été contextualisés aux besoins particuliers du pays, aboutissant à un mixage des aires d'engagement du GAP III.

1^{er} domaine : Lutter contre les violences, pratiques nuisibles et discriminations basées sur le genre et promouvoir et protéger le droit de chaque personne à exercer un contrôle total et à prendre des décisions de façon libre et responsable sur les questions liées à sa sexualité ainsi qu'à sa santé et ses droits sexuels et génésiques, sans faire l'objet de discriminations, de contraintes ou de violences.

La question des agressions physiques/sexuelles, et du mariage précoce/forcé fera l'objet d'une attention particulière, ce dernier étant un motif important d'abandon scolaire des filles, en particulier dans le Nord du Cameroun où cette pratique reste fréquente. À cette fin, il est prévu de continuer à renforcer le travail

³³ Lignes directrices sur l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes, des filles et des enfants (2020-2024), AICS et Ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale.

³⁴ Voir le chapitre 3 de la communication conjointe et la partie II du document de travail des services de la Commission.

³⁵ voir tableau annexe

avec les organisations de la société civile à travers le financement de projets. Un projet d'un montant de 21M€, mis en œuvre par la GIZ, sera mis en œuvre dès avril 2024 dans les régions en crise que sont le Nord-ouest et le Sud-ouest du Cameroun. Il s'agit du projet G2 de la programmation 2021-2027 du Cameroun. Son objectif est en effet de renforcer les capacités de la société civile féminine, de faire des femmes des acteurs de paix et de cohésion sociale ; également de les protéger et d'assurer la réintégration durable des femmes victimes de VBG. De manière générale, des actions transformatrices des comportements et mentalités seront importantes pour répondre à la banalisation de la violence à l'égard des femmes dans la société camerounaise, et des actions de réponse seront envisagées pour appuyer et protéger les victimes/survivantes et améliorer leur accès aux services de base et à la justice (en vue de lutter contre l'impunité actuelle, notamment dans les situations de haute vulnérabilité ou de difficulté d'accès à la justice). L'aspect de « santé sexuelle et reproductive » continuera à être soutenu essentiellement par la France et l'Allemagne au travers de projets qui viseront à améliorer l'environnement légal, politique et sociétal pour permettre aux femmes de décider, ou au moins d'avoir leur mot à dire sur leur vie sexuelle et reproductive. Il s'agira aussi d'améliorer l'accès effectif des femmes et d'autres collectifs discriminés par des raisons de genre à des services et soins de santé sexuelle et reproductive de qualité.

Les indicateurs suggérés et issus du GAP III sont les suivants :

- Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents, par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge (ODD 5.2.1) ;
- Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans (ODD 5.3.1) ;
- Mesure dans laquelle l'office national de statistique, la police, le secteur judiciaire, les établissements de soins de santé et d'autres organismes du pays partenaire collectent chaque année des données de qualité, comparables à l'échelle mondiale et au moins ventilées par sexe, conformément aux normes internationales, sur la prévalence et l'incidence de la violence sexiste et, le cas échéant, des pratiques préjudiciables.

Cette liste des indicateurs de référence du GAP III par domaine thématique est complétée par une série d'indicateurs de performance qui seront suivis pour mesurer régulièrement les progrès du CLIP³⁶.

2^{ème} domaine : Promouvoir les droits économiques et sociaux et garantir l'autonomisation des filles et des femmes, y compris dans l'économie verte et circulaire.

Il est suggéré de mener des actions et un dialogue suivi avec le Gouvernement sur la nécessité d'améliorer l'accès des femmes à des emplois décents et à l'entrepreneuriat, y compris à des postes de management. L'UE, la France, l'Allemagne et l'Italie mèneront des projets visant à améliorer *l'accès des femmes à l'entrepreneuriat, aux services et produits financiers, et aux ressources productives comme la terre*. En ce sens, il faut noter que l'Initiative Team Europe pour le pacte vert au Septentrion a une forte composante d'amélioration des opportunités économiques, création d'emplois verts pour les jeunes et autonomisation des femmes. Ceci devrait être complété par des appuis visant à retenir les filles à *l'école et dans les centres de formation professionnelle*. La question de *l'enregistrement à l'état civil*, porte d'entrée pour de nombreux droits, fera l'objet d'actions particulières de l'UE, l'Allemagne, la France et l'Italie pour aborder, entre autres, les problèmes d'abandon scolaire en raison de l'absence d'acte de naissance empêchant notamment de s'inscrire aux examens d'Etat.

La « *transition écologique et numérique* » ouvre de nouvelles perspectives (en terme d'emploi, prise de décision, perception des rôles sociaux), mais aussi de risques et impacts négatifs. Il faudra bien s'assurer que cette transition soit et reste ouverte aux femmes et, mieux, qu'elles soient impliquées de manière égalitaire dès le départ. L'analyse sectorielle réalisée a clairement démontré la nécessité d'intégrer une perspective de genre dans les politiques nationales concernant les secteurs de la sylviculture, de l'environnement, des infrastructures et des transports. L'Allemagne, l'Italie et l'UE, y compris à travers

³⁶ Voir le tableau en annexe.

ECHO, poursuivront leurs efforts en matière de droit d'accès des femmes à l'eau, aux infrastructures et installations sanitaires ainsi qu'à un niveau nutritionnel satisfaisant, en particulier dans les zones en crise.

Les indicateurs suggérés pour ce domaine sont :

- Taux d'emploi, ventilé au moins par sexe ;
- Proportion de femmes entrepreneures, en particulier dans l'économie verte ou circulaire ;
- Nombre de réformes politiques, réglementaires ou juridiques adoptées afin de soutenir l'emploi et l'entrepreneuriat des femmes, par exemple en matière du droit de propriété et du droit foncier, la succession, la mobilité et l'accès aux documents d'identité.

3^{ème} domaine : Promouvoir la participation citoyenne et le leadership des femmes, en particulier pour la prévention et résolution des conflits.

Outre l'aspect électoral, abordé notamment dans le cadre du dialogue politique, ce volet englobe aussi la question de la participation effective des femmes aux institutions du pouvoir et aux processus décisionnels – y compris l'élaboration de politiques dans un cadre décentralisé, la participation citoyenne, la protection des femmes membres d'OSC et/ou défenseuses des droits humains ainsi que l'appui spécifique aux OSC féminines et de protection des droits des femmes. Il est suggéré de soutenir les initiatives visant à créer des mécanismes de participation des citoyens, y compris celles axées sur la responsabilité et les services publics centrés sur les citoyens, ainsi que les initiatives d'évaluation et de sanction de la gouvernance territoriale décentralisées par la société civile, y compris les organisations féminines et les groupes vulnérables.

L'aspect « *femme, paix et sécurité* » (issue de la résolution UNSCR 1325) reste un sujet prioritaire qui rappelle la nécessité d'une perspective de genre dans les activités humanitaires, les processus de négociations de paix, les opérations de paix ainsi que dans les efforts de médiation et de consolidation de la paix après un conflit. L'UE continuera aussi d'insister sur la nécessité de faire participer les femmes à la prise de décisions et aux processus de prévention et résolution des conflits pour parvenir à une paix et stabilité durables, en particulier dans les trois zones de crises majeures que connaît le Cameroun : la région septentrionale en lutte contre Boko Haram ; les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest en prise avec des séparatistes et l'Est qui fait face à un influx de réfugiés en raison des conflits dans les pays voisins. Ces crises ont tendance à empirer encore la situation de la femme : augmentation des VBG, absence d'emploi, fonctionnement ralenti ou arrêté des services publics (école, centres de santé, justice, état civil, etc).

Les indicateurs suggérés pour ce domaine sont :

- Nombre de mesures spécifiques adoptées par le Gouvernement (par exemple, des systèmes de quotas ou d'autres mesures similaires) afin de lutter contre les pratiques discriminatoires et d'améliorer la représentation des femmes au sein du parlement et des institutions gouvernementales et aux postes décisionnels au niveau régional, national et local ;
- Nombre de mesures prises par la Délégation de l'UE et ses États membres afin de répondre aux problèmes soulevés par la société civile locale, en particulier les organisations de défense des droits des femmes, dans le domaine des femmes, de la paix et de la sécurité, et informations détaillées sur ces mesures ;
- Existence de données à jour et disponibles sur a) les femmes en politique et b) les violences (y compris en ligne) et les abus auxquels sont confrontées les femmes en politique et qui participent à la vie publique aux niveaux régional, national et local.

3. Action (s) ciblée (s) en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation des femmes

Dans son Programme indicatif multi-annuel 2021-2027 (PIM), l'UE priorisera un appui dédié à la promotion de l'égalité de genres (*programme G2*), objectif qui sera très présent de manière transversale dans tous les domaines prioritaires (*programmes G1*), en lien avec les obligations du GAP III.

Concrètement, l'appui dédié à la promotion de l'égalité de genres (OG = genre) est prévu dans le secteur prioritaire 1.3. « Démocratie, respect des Droits humains et égalité de genre », qui fait partie du domaine

prioritaire 1 « Gouvernance, démocratisation, paix et stabilisation ». Les cibles pour cette action G2 seront définies en fonction des priorités et orientations indicatives telles qu'établies dans la section 2 du présent CLIP, coordonnés dans une optique « Equipe Europe ». Il pourra s'agir de l'appui au développement des statistiques de genre, nécessaires pour pouvoir mesurer les progrès parcourus en collaboration avec des organisations telles que ONU Femmes, l'Institut National de Statistique, et d'autres partenaires éventuels³⁷, ou de développer des actions pour atteindre l'égalité en droit et pour améliorer la représentation des femmes dans les espaces décisionnels, politiques, économiques, publics et communaux. L'aspect genre devrait également figurer dans d'éventuels futurs appuis budgétaires. Le Programme d'Appui au Développement Local (Appui budgétaire de 44M€) comporte des objectifs sensibles au genre, qui sera une thématique prioritaire à prendre en compte dans le cadre de l'appui complémentaire. A titre d'exemple, la participation des femmes dans les instances locales de délibération, dans les comités de sélection de projets à mettre en œuvre par les communes, dans les projets sélectionnés, sera fortement encouragée. Le résultat attendu est que des outils et actions spécifiques sont développés par les autorités publiques et les acteurs sociaux en faveur de l'égalité de genre, notamment des actions pour améliorer l'analyse et l'intégration de cette dimension dans les espaces publics afin d'appuyer l'autonomisation et la représentation des femmes, et lutter de manière structurée et institutionnalisée contre les violences faites aux femmes et filles. L'indicateur du PIM est « *Nombre de personnes bénéficiant de programmes financés par l'UE pour lutter contre la violence sexuelle et sexuelle* » (en lien avec l'indicateur « EU Results Framework » et en cohérence avec les indicateurs de la SND30 au niveau national).

En parallèle, chaque autre programme/projet financé sur le PIM devra définir un objectif spécifique visant à une plus grande égalité de genre et/ou à une autonomisation des femmes. A titre d'exemple, cet aspect est déjà envisagé par l'UE dans le PAA 2021 présenté en mai 2021 pour le pilier « Pacte Vert » lié aux actions à prendre dans le cadre de l'urbain et de la *Team Europe Initiative* (TEI) dans le Septentrion. Les indicateurs du cadre logique du PIM seront améliorés dans la mesure du possible pour être plus sensibles à la dimension de genre, en incluant au moins des données ventilées par sexe.

Un système de suivi CLIP a également été mis en place avec une matrice de résultats et des indicateurs respectifs capables de mesurer les progrès des objectifs de la Délégation et des États membres en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce système sera mis à jour sur la base du suivi des projets, des programmes et des actions comportant des composantes sensibles à l'égalité des genres. La dimension genre sera également prise en considération dans les actions liées à l'appui budgétaire et à l'utilisation de l'EFSD+, et dans d'autres actions à définir au cours de la mise en œuvre du PIM, y compris celles liées au travail avec la société civile et le secteur privé.

L'Allemagne, qui compte actuellement 5 projets G2 dans le secteur "Gouvernance, décentralisation, paix et cohésion sociale", abordant les questions telles que l'écart numérique (digital gender gap), la migration et la cohésion sociale avec un accent sur l'autonomisation des femmes réfugiées et des personnes déplacées internes (IDP), ainsi que la protection contre les violences basées sur le genre (VBG) et la mobilité urbaine, a pour objectif avec l'Italie, de renforcer sa contribution avec des projets prévus pour commencer en 2024, mettant l'accent sur la société civile et la région du NOSO, ainsi que dans le secteur de la santé (SRHR).

Pour l'UE comme ses États membres et notamment la France³⁸ et l'Allemagne, le soutien à la société civile est un vecteur privilégié pour appuyer la question du genre. Ceci apparaît notamment dans le feuille de route pour l'engagement de l'UE avec la société civile actualisée pour les années 2021-2025, qui fait de l'égalité des genres et autonomisation des femmes l'un de ses 5 objectifs prioritaires, clairement orienté à « *renforcer la compréhension et prise en compte de la dimension d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes* ». Cette priorité se retrouve également dans la nouvelle stratégie UE pour

³⁷ONU Femme a un projet en cours sur les statistique genre intitulé « Making Every Woman and Girl Count » (coût total de l'action : 3,5 millions USD pour 36 mois). Concrètement, il s'agirait d'ajouter des fonds à cette initiative qui vient d'être prolongé jusque fin 2021 et dont la 2ème phase déjà élaborée mais non encore financée commencerait début 2022. D'autres idées ont été présentées par UNAIDS, etc

³⁸ Lancement du Fond de Soutien aux organisations féministes (FSOF) en 2019 par le MEAE pour soutenir les OSC féministes des pays du sud à hauteur de 120 millions € sur 3 ans ; Dispositif Initiative OSC de l'AFD destiné aux OSC françaises ; Mécanisme de soutien aux OSC locales de l'Ambassade de France au Cameroun. Ce fonds a été renforcé pour les prochaines années (annoncé en 2023), à hauteur de 250 millions d'euros notamment, avec une attention particulière sur la participation des femmes aux processus de décisions, notamment dans la résolution des crises et conflits.

les droits humains et la démocratie au Cameroun pour la période 2021-2024, qui prévoit comme l'une de ses cinq priorités « *l'égalité des genres, les droits des femmes et la non-discrimination et ce compris en raisons de son orientation sexuelle* ».

4. Engager un dialogue en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'autonomisation des femmes

La Délégation de l'UE et les Etats Membres présents au Cameroun se sont engagés à mener un dialogue de politique sur la question de l'égalité de genre, tel qu'établi dans les objectifs et priorités du GAP III au Cameroun. Ils sont également convenus d'appuyer le plaidoyer autour de ce sujet à travers des démarches, des déclarations locales et un engagement fort avec les autorités compétentes, en complément d'un soutien financier aux acteurs œuvrant à l'égalité femmes-hommes. Pour renforcer cet engagement, une session conjointe sur le leadership transformateur en matière de genre a été organisée en novembre 2023 afin d'améliorer la façon dont l'UE et les États membres communiquent sur l'égalité entre les hommes et les femmes et de renforcer la capacité à faire face à la résistance et aux préjugés sexistes.

Par ailleurs, quelques actions potentielles à développer au niveau du dialogue sont :

- Au moins 1 dialogue politique par an entre l'UE/EM et le MINPROFF ;
- Au moins 1 consultation « genre » par an avec les OSC (coordonnée et organisée de façon conjointe avec les EM) ;
- Au moins 1 rencontre par an avec les OSC féminines/féministes de protection des droits des femmes et d'autonomisation des femmes ;
- Inclusion d'un point genre dans les discussions avec le secteur privé ou dans le cadre commercial ;
- Inclusion d'un point genre (au moins 1 fois par an) dans les groupes inter-bailleurs auxquels participent la DUE et les EM ;
- Identification d'un groupe inter-bailleurs fonctionnel où aborder régulièrement la question du genre de manière dédiée (e.g. groupe « société civile » qui se réunit 2 à 3 fois par an) ;
- Suivi des évolutions du dialogue thématique sur le genre au niveau du pays³⁹ : proposition de rencontres régulières avec les agences des Nations Unies et avec les institutions nationales comme le Ministère de promotion de la femme et de la famille et le Ministère de la Santé.

5. Activités de sensibilisation et autres activités de communication/diplomatie publique

La Délégation de l'UE et les Etats Membres se sont accordés pour mener des activités de communication et de diplomatie publique pour célébrer ensemble des événements visant à accroître la visibilité des activités de l'UE (« *Team Europe* ») concernant la non-discrimination, l'égalité de genre, et le respect pour les droits des femmes.

Les actions prévues dans ce cadre sont les suivantes, à compléter dans la mesure du possible par des actions additionnelles dans le cadre politique, commercial et/ou de la coopération (programmes-projets-diplomatie publique, etc.) :

- **6 février**: Journée internationale de tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines. A cette occasion, l'AICS⁴⁰ organise des actions de communication et des événements ad hoc;
- **8 mars**: Célébration annuelle de la Journée internationale des droits de la femme, la France organise depuis 2021 une semaine dédiée aux droits des femmes dans les sites des Instituts français de Yaoundé et Douala et les Alliances Françaises de Garoua et Dschang notamment;

³⁹ ONU Femmes Cameroun coordonne le Groupe Thématique Genre (GTG) qui réunit des points focaux genre des Nations Unies, des départements ministériels et de la Société Civile, mais pas les bailleurs. L'institution onusienne a aussi mis en place un Groupe Consultatif de la Société Civile au Cameroun (CSAG) qui vise à assurer un engagement solide et efficace de la société civile auprès de l'Organisation. Ce groupe est composé de 15 représentantes/dirigeantes de groupes locaux, ruraux ou communautaires et d'organisations de peuples autochtones, ainsi que des universitaires, des activistes et des femmes et hommes venant de toutes les régions du Cameroun, qui défendent l'égalité des sexes et les droits des femmes et des filles.

⁴⁰ Agence Italienne pour la Coopération au Développement

- 28 mai: Journée internationale d'action pour la santé des femmes que l'AICS célèbre chaque année;
- Maintenir l'engagement annuel avec les 16 jours d'activisme qui ont lieu entre la Journée internationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles (25 novembre) et la Journée internationale des droits humains (10 décembre);
- Actions autour des journées pertinentes pour la défense des droits des femmes et de la lutte contre la discrimination ;
- Préparation de journées liées à des programmes/projets ou autres initiatives: tentatives d'évènement publics ou culturels en Equipe Europe, avec éventuellement d'autres partenaires internationaux comme le système UN, institutionnels comme le Ministère pour la promotion de la femme et de la famille, et/ou de la société civile locale ou internationale;
- Désignation d'un.e ou plusieurs « champions genre » à haut niveau dans le cadre de l'Equipe Europe.
- Continuer à renforcer les capacités internes de la délégation et des EM à intégrer une perspective de genre dans toutes les actions et tous les secteurs, en poursuivant les activités de formation déjà entreprises⁴¹.

6. Facilité de coopération et/ou ressources financières allouées pour soutenir la mise en œuvre du plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes III

En tant que priorité sectorielle du PIM 2021-2027 de l'UE, l'appui à la promotion de l'égalité de genre dispose de ressources financières dédiées dans le cadre du secteur prioritaire 1.3. « Démocratie, respect des Droits humains et égalité de genre ». Pour la programmation 2021-2027, il est estimé qu'un montant de 8 à 10 millions EUR serait alloué aux actions ciblées pour appuyer la promotion de l'égalité de genre.

Des financements transversaux sont prévus dans les Mesures d'appui en faveur de la société civile, de la diplomatie publique et de la Facilité de coopération (voir sections 3.1. et 3.2. du PIM). Un montant pourrait aussi être également réservé sur la Facilité de Coopération technique du 11ème FED pour la période 2021-24 (TCF III) pour la mise en place de soutiens liés au genre, soit dans le cadre du devis-programme unique en cours (ex. évènements, formations pour bénéficiaires et/ou équipes projet, etc.) ou d'autres options disponibles sur la décision (assistance technique, « help-desk » genre pour l'analyse générale et/ou sectorielle dans les domaines prioritaires, appui à la transversalisation du genre et son intégration dans tout le cycle du projet, etc.). Dans ce cadre, le renforcement des capacités internes de la délégation à intégrer une perspective de genre dans toutes les actions et tous les secteurs pourrait être poursuivi, dans le prolongement des activités de formation menées à ce jour.

La Délégation recherche la complémentarité avec les actions en cours et les actions à financer dans sur les lignes thématiques, notamment les lignes de Droits Humains et Démocratie ; Société Civile ; Paix, Stabilité et Prévention de Conflits, et Défis Globaux. Elle veillera aussi à ce que les étudiantes puissent participer à part au moins égale au programme Erasmus+.

Au niveau des Etats membres, le thème de l'égalité des genres est également abordé de manière transversale ou dans le cadre de son appui à la société civile, rendant toute quantification difficile à ce stade. Néanmoins, certains Etats membres prévoient quelques actions spécifiques comme la Belgique qui travaille par exemple avec le réseau des femmes parlementaires et des groupements de femmes pour trouver des solutions durables à l'impact de la COVID-19 sur les droits socio-économiques et culturels des plus vulnérables, y compris des femmes vulnérables, dans le cadre d'un projet régional à hauteur de 2,5M€.

Le nouveau cadre de suivi du CLIP, basé sur la matrice de résultats ci-jointe, permettra de mesurer plus efficacement les progrès réalisés dans la complémentarité de ces efforts de l'UE dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes.

⁴¹ Ces sessions de formation conjointes (pour le personnel de la délégation et les représentants des États membres) se sont concentrées sur une série de sujets, allant de la violence fondée sur le genre à des questions plus sectorielles telles que l'environnement et le changement climatique.

Date:

Signature du chef de délégation:

MATRICE DES RÉSULTATS DU CLIP

Domaine prioritaire 1 : Violence liée au genre Objectif stratégique 1 : Lutter contre les violences, pratiques nuisibles et discriminations basées sur le genre et promouvoir et protéger le droit de chaque personne à exercer un contrôle total et à prendre des décisions de façon libre et responsable sur les questions liées à sa sexualité ainsi qu'à sa santé et ses droits sexuels et génésiques, sans faire l'objet de discriminations, de contraintes ou de violences.			
Objectifs spécifiques	Résultats	Indicateurs	Actions connexes (2024)
1.1. Réduire l'incidence de la violence basée sur le genre par la mise en place d'un système de protection plus solide et plus réactif ; meilleure sensibilisation de la communauté ; et améliorer des services d'aide aux survivant.e.s.	1.1.1. Les victimes de la violence basée sur le genre ont un meilleur accès aux services essentiels et bénéficient de soins adéquats.	1.1.1.1 Nombre de personnes [ventilées par sexe] bénéficiant de programmes financés par l'UE pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste (EURF 2). Indicateur PIM 1.1.1.2 % d'augmentation du nombre de populations vulnérables accédant ou étant orientées vers des services dans les communautés et organisations communautaires ciblées. 1.1.1.3 Nombre d'actions visant à soutenir la résilience des communautés pour répondre à la violence basée sur le genre. Source des données : Projets de l'UE⁴²	
	1.1.2. Les détenteurs de droits sont sensibilisés et informés sur la violence basée sur le genre	1.1.2.1 Nombre de titulaires de droits bénéficiant de campagnes de sensibilisation et d'information sur la violence liée au sexe (ventilé par sexe, âge et région). 1.1.2.2. Nombre de campagnes de sensibilisation des communautés à la violence basée sur le genre par an. Source des données : Projets de l'UE⁴³	
	1.1.3. Les femmes et les jeunes filles victimes de violences sexuelles et sexistes sont autonomisées grâce à des programmes	1.1.3.1. Nombre de survivant.e.s de la violence basée sur le genre ayant bénéficié d'un programme de subsistance à court terme et l'ayant complété. Source des données : Projets de l'UE⁴⁴	

⁴² Indicateurs suivis par les projets financés par l'UE, notamment : *Stop Violence Now against Women and Girls and Protection of Vulnerable Groups in Conflict-affected Areas of the South-West and North-West Regions of Cameroon*

⁴³ Idem.

⁴⁴ Idem.

	de soutien aux moyens de subsistance.		
--	---------------------------------------	--	--

Domaine prioritaire 2 : Droits économiques et sociaux des femmes et des filles Objectif stratégique 2 : Promouvoir les droits économiques et sociaux et garantir l'autonomisation des filles et des femmes, y compris dans l'économie verte et circulaire.			
Objectifs spécifiques	Résultats	Indicateurs	Actions connexes (2024)
2.1. Promouvoir l'accès des femmes à l'éducation à tous les niveaux et à la formation professionnelle	2.1.1. Les femmes bénéficient d'un meilleur accès à l'éducation et à la formation professionnelle	2.1.1.1 Nombre de personnes [<i>ventilées par sexe</i>] ayant bénéficié d'une formation professionnelle soutenue par l'UE et d'interventions de développement des compétences dans des institutions ou sur le lieu de travail. Indicateur PIM	
2.2. Améliorer l'accès des femmes à des emplois décents et à l'entrepreneuriat.	2.2.1 L'intégration des femmes dans le marché du travail est améliorée.	2.2.1.1 Nombre de personnes [<i>ventilées par sexe</i>] bénéficiant directement d'interventions soutenues par l'UE visant à réduire les inégalités sociales et économiques (EURF 2). 2.2.1.2. Nombre de propriétaires de petites entreprises bénéficiant d'interventions soutenues par l'UE visant à accroître leur production durable, leur accès au marché et/ou leur sécurité foncière (ventilé par sexe et par âge) (EURF 2). Indicateurs PIM	
	2.2.2 L'accès des femmes au soutien technique et financier est facilité.	2.2.2.1. Nombre de bénéficiaires [<i>ventilés par sexe</i>] ayant accès à des services financiers avec le soutien de l'UE : (a) entreprises, (b) particuliers (tous les services financiers), (c) particuliers (services financiers numériques) (EURF 2). Indicateur PIM 2.2.2.2. Nombre de femmes ayant bénéficié d'un soutien technique pour une initiative entrepreneuriale (ventilé par âge)	
2.3. Accroître la participation et l'autonomisation des femmes dans les secteurs	2.3.1 Les femmes ont accès à des ressources telles que des programmes de	2.3.1.1 Nombre : (a) d'emplois, (b) d'emplois "verts", soutenus/maintenus par l'UE, ventilé par sexe (EURF 2). Indicateur PIM	

de la transition numérique et de l'économie verte.	formation, des possibilités de financement et des informations sur les technologies vertes et l'innovation numérique.	2.3.1.2. Nombre de femmes bénéficiant d'une formation accrue et d'un accès à d'autres ressources pour soutenir leur participation à l'économie verte et à la transition numérique. 2.3.1.3. Nombre de femmes et de jeunes activement impliqués dans des stratégies d'adaptation au changement climatique par le développement de chaînes de valeur intelligentes face au climat et de petites entreprises écologiques. Source des données : Projets de l'UE ⁴⁵	
--	---	---	--

Domaine prioritaire 3 : Participation politique des femmes			
Objectif stratégique 3 : Promouvoir la participation citoyenne et le leadership des femmes, en particulier pour la prévention et résolution des conflits.			
Objectifs spécifiques	Résultats	Indicateurs	Actions connexes (2024)
3.1 : Accroître la participation politique des femmes au débat, à la formulation et à la mise en œuvre des politiques	3.1.1 Les femmes et les jeunes participent activement à la formulation et à la mise en œuvre des politiques sectorielles (par exemple, la gouvernance urbaine, la gestion des paysages, etc.)	3.1.1.1 % de femmes et de jeunes membres participant aux plateformes de dialogue sectoriel Source des données : Projets de l'UE ⁴⁶ 3.1.1.2 Nombre d'organisations de la société civile [<i>ventilées par type d'organisation</i>] bénéficiant d'un soutien de l'UE (ou affectées par ce soutien) qui participent à un cadre de dialogue structuré avec les autorités publiques (adapté de l'EURF 2) Indicateur PIM	
3.2 : Renforcer le leadership des femmes ainsi que les organisations et réseaux de femmes	3.2.1 Les femmes et les organisations de femmes ont un meilleur accès à la formation et au financement pour	3.2.1.1 Nombre de femmes bénéficiant d'initiatives de renforcement des capacités de leadership 3.2.1.2. Montant du financement destiné aux organisations et mouvements de défense des droits de la femme 3.2.1.3. Nombre d'organisations de femmes de la société civile bénéficiant d'un soutien de l'UE (ou touchées par ce soutien)	

⁴⁵ Indicateurs suivis par les projets financés par l'UE, notamment: *Programme de Preservation des Ecosystemes Fragiles d'Afrique Centrale* (Ecofac6), INNOVACC Innovation pour l'Adaptation au Changement Climatique

⁴⁶ Indicateurs suivis par les projets financés par l'UE, notamment : *Ville Vertes Inclusives et Durables* and *Advancing women's rights through community-led landscape management in Mount Bamboutos*

	renforcer leur capacité de participation politique.	Source des données : Projets de l'UE	
--	---	--------------------------------------	--

Domaine transversal : Dialogue politique et sensibilisation à l'égalité des genres			
Objectifs spécifiques	Résultats	Indicateurs	Actions connexes (2024)
4.1 : Les dialogues sur la politique, la sécurité et les politiques sectorielles intègrent une perspective de genre.	4.1.1. Les gouvernements et les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, les parlements, les autres acteurs institutionnels clés, les autorités locales engagés dans un dialogue sur le GEWE (égalité des genres et autonomisation des femmes).	4.1.1.1 Nombre d'événements de dialogue politique sur GEWE avec les acteurs institutionnels Données internes DUE	
	4.1.2 Les OSC (y compris les organisations de femmes) engagées dans le dialogue sur le GEWE (égalité des genres et autonomisation des femmes) dans le cadre des feuilles de route de l'UE pour l'engagement avec la société civile et l'implication des jeunes.	4.1.2.1 Nombre d'organisations de la société civile soutenues pour renforcer leur plaidoyer sur les questions d'égalité Données internes DUE	
4.2 : La DUE adopte de bonnes pratiques en matière d'intégration de la	4.2.1 L'égalité des genres est intégrée dans tous les documents de	4.2.1.1 Nombre de documents d'action de nouveaux projets intégrant une perspective de genre, y compris une analyse de genre et des indicateurs sensibles au genre	

dimension de genre dans les processus internes.	programmation et de projet de la DUE.	Données internes DUE	
	4.2.2 Les compétences du personnel de l'UE et des États membres sont développées en matière d'égalité des sexes et d'intégration de la dimension de genre.	4.2.2.1 Nombre de participants aux sessions de formation sur l'égalité des sexes et l'intégration de la dimension de genre pour le personnel de l'UE et les États membres Données internes DUE	